Le Bulletin de la Nouvelle-Orléans

G. T. WEISHE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 31 DECEMBRE 1860.

G. T. WEISHE, N. DUPUY, E. DUVERGER, S. MARTIN

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 31 DECEMBRE.

☞ Voir la seconde page, pour :

LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHÉ AUX BESTIAUX,
LE MOUVEMENT DU PORT,
LE DÉPART DES STEAMERS ET BATEAUX.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. Vignié, devant son bureau, coin Conti et Pasdée de la Bourse—Barnabé et cheval—Août : rue Lafaille, No 29—Le contenu d'une pharmacie.

Par le même, à 11 heures du matin, rue Conti et Passage de la Bourse, un assortiment de belles bijouteries fines, diamants, &c plus étoffes.

Par C. E. Farinil, 90, Passage de la Bourse—Marchandises sèches. Aussi, 128, rue Royale—Une forge.

Par D. E. Murphy, 56, Nouvelle Levée—Groceries, &c

Par G. Lessiment, Place de Ch. 79, Chartres—Hôtillement et chaudrons usagés.—Aussi : bottes, souliers et bradequins.

Par Bernard Turpin, à 4 heures et demie, sur la Levée, en face de la rue de l'Hôpital, 2me District, vingt bulle, pâte d'Italie, &c—A la même heure et au même endroit, limons, amandes usées, noisettes, marrons, &c., &c.

Par E. Roger & Co, 45 et 47 Vieille Levée—Chaussures d'enfants et marchandises sèches variées.

Par le shérif, à l'Hôtel de Ville, un terrain avec bâtisses, dans le 4me district.

Le revers de la médaille.

Les débats qui ont suivi l'adoption par la convention carolinienne, de l'ordonnance de séparation, sont très instructifs. Ils révèlent les difficultés en face desquelles se trouvera tout Etat qui suivra l'exemple de la Caroline du Sud, et prouvent la nécessité de s'en préoccuper à l'avance, si on veut éviter des embarras qui seraient bien autrement graves pour la Nouvelle-Orléans qu'ils ne peuvent l'être pour Charleston. La singulière situation faite à la Caroline se trouve indiquée dans la discussion même qui s'est élevée aussitôt après le vote sur l'ordonnance, dans la séance du 20 décembre, et dont voici le compte-rendu :

M. McGRATH.—Je pense qu'il y a lieu de prendre immédiatement en considération un sujet spécial relevant de l'ordonnance. D'après ce que je comprends, il n'y a plus ni collecteur du port, ni maître de poste ayant droit dans les limites de la Caroline du Sud. Ce que vous avez fait aujourd'hui a été un acte de l'autorité de l'homme qui, dans la Caroline du Sud, tient son autorité du gouvernement général. J'opine pour que cette assemblée fasse les arrangements provisoires qui peuvent être nécessaires dans l'intervalle qui s'écoulera entre ce moment et celui où la législature pourra agir. On ne doit pas cependant interpréter mes paroles comme sanctionnant l'idée qu'il n'y a d'autre autorité légale dans les limites de l'Etat qu'celle du gouvernement général.

M. GREGG.—Après que la Caroline du Sud a abrogé la constitution des Etats-Unis, les lois de ces Etats sont-elles toujours en force ? Je ne le pense pas. Toutes les lois du Congrès tombent à l'instant devant l'acte de séparation.... Il n'y a pas de loi en ce moment pour la perception des droits de douane dans la Caroline du Sud, maintenant que nous avons accompli l'œuvre de quarante ans.

M. HAYNES.—Le Congrès des Etats-Unis n'est plus notre gouvernement. C'est à notre législature à dire quelles sont les lois des Etats-Unis qui devront être continuées. La simple acte de la séparation n'abroge pas toutes les lois. Nous avons un grand nombre de lois sur le registre des statuts, qui ont été passées par le gouvernour et le conseil privé.

M. GREGG.—Les lois du Congrès pour la perception des revenus ont pour objet le soutien du gouvernement fédéral à Washington, et ces lois, ainsi que toutes les lois postales, tombent en déchéance après notre dissolution d'avec ce gouvernement.

M. MILES.—Nous avons à lutter avec des faits et des réalités. Nous devons prévenir la confusion, l'anarchie et le dérangement de notre gouvernement, et les choses doivent pour le moment rester dans le *statu quo*, où bien la confusion s'en suivra.

M. HAYNE.—*Cette action soudaine est nuisible.*

M. CHESNUT.—Deux questions sont en ce moment pour vous et notre devoir. *Il faut que nous sauvions notre peuple, non seulement de sérieuses inconvénients, mais encore du chaos.* Nous devons vérifier les lois qui peuvent le mieux nous préserver des calamités. Quant à notre devoir, voulez-vous laisser aller le navire de l'Etat à la dérive ? Et si cela est, qu'adviendra-t-il de ses officiers ?

M. MASRICK.—Il n'y aucun devoir pour le collecteur du port à remplir, et la poste est bannie. Mon opinion est que le système actuel d'arrangements postaux est une calamité, et le public peut être mieux servi par des entreprises particulières entre les villes, comme à Philadelphie et à New-York, avec un postage de un *cent* au lieu de trois, et de 10 *cents* au lieu de cinq pour les places moins importantes.

M. CALHOUN.—Nous avons renversé le temple qu'on avait édifié en trois quarts de siècle. Il faut déblayer les décombres et en reconstruire un autre. *Nous sommes sans feu ni lieu* et il faut nous garantir des orages.

M. DESAUSS.—Si l'ordonnance est ratifiée, les choses se passeront à la douane et à la poste exactement comme maintenant jusqu'à ce que d'autres arrangements soient faits par la Convention. Il n'y a rien dans l'ordonnance qui affectelle dignité, l'honneur ou la prospérité de l'Etat de la Caroline du Sud. Nous devons maintenir en mouvement les rouages du gouvernement, que la Constitution des Etats-Unis soit ou ne soit pas entièrement abrogée par l'ordonnance. Quelle est la monnaie légale pour le paiement des *dettes* ? Est-ce maintenant l'or et l'argent des Etats-Unis ! Dans le cas d'une expédition ou d'une entrée en douane de navires, nous serons exposés à les voir confisqués.

M. CARROLL.—Le système actuel de revenus peut être continué jusqu'à ce que la législature en décide autrement.

M. BROWN.—Il n'y a plus de communication avec le gouvernement duquel nous venons de nous séparer.

M. DUNCAN.—L'esprit de l'ordonnance suspend temporairement toutes les lois jusqu'à ce que nous traitions avec le gouvernement général.

M. GREGG.—Le Président des Etats-Unis a jeté le gant dans son message. Il a dit que son devoir est de collecter les revenus et qu'il le ferait. D'un côté le gouvernement fédéral réclame le droit et déclare son intention d'exercer le pouvoir de percevoir les revenus dans notre porte. D'un autre côté nous avons déclaré que nous étions libres. Je ne désire pas de compromis. Il est nécessaire de maintenir de 15 à 20 pour cent de droit. Si ceux imposés par le Congrès des Etats-Unis consentent à ne livre notre population souffrirait clairement. Quant au transport des malles, que la Caroline du Sud se charge des contrats à la place des Etats-Unis.

M. RHETT.—Il faut que cette grande révolution marche avec aussi peu de danger que possible pour le pays, en nous servant des agents fédéraux. Les lois fédérales sur les impôts ne doivent pas peser sur nous. Nous luttons maintenant avec le grand principe de l'impôt. Le crois que le système actuel de taxe est tombé pour toujours.

M. BARNWELL.—Nous nous sommes séparés des Etats-Unis et nous avons établi notre indépendance. Nous ne pouvons laisser les Etats-Unis exercer encore leur autorité sur nous. Que nos conventions postales soient sacrifiées si cela est nécessaire. On n'a jamais rien acquis sans un prix ou un sacrifice quelconque.

M. MASTICK.—En ce qui concerne les malles, toutes les restrictions fédérales doivent être abolies. Nommons nos propres officiers. Que le collecteur du port se tire d'embarras comme il le pourra.

M. CALHOUN.—Nous avons renversé le temple qu'on avait édifié en trois quarts de siècle. Il faut déblayer les décombres et en reconstruire un autre. *Nous sommes sans feu ni lieu* et il faut nous garantir des orages.

M. DESAUSS.—Si l'ordonnance est ratifiée, les choses se passeront à la douane et à la poste exactement comme maintenant jusqu'à ce que d'autres arrangements soient faits par la Convention. Il n'y a rien dans l'ordonnance qui affectelle dignité, l'honneur ou la prospérité de l'Etat de la Caroline du Sud. Nous devons maintenir en mouvement les rouages du gouvernement, que la Constitution des Etats-Unis soit ou ne soit pas entièrement abrogée par l'ordonnance. Quelle est la monnaie légale pour le paiement des *dettes* ? Est-ce maintenant l'or et l'argent des Etats-Unis ! Dans le cas d'une expédition ou d'une entrée en douane de navires, nous serons exposés à les voir confisqués.

M. CARROLL.—Le système actuel de revenus peut être continué jusqu'à ce que la législature en décide autrement.

M. BROWN.—Il n'y a plus de communication avec le gouvernement duquel nous venons de nous séparer.

M. DUNCAN.—L'esprit de l'ordonnance suspend temporairement toutes les lois jusqu'à ce que nous traitions avec le gouvernement général.

M. GREGG.—Le Président des Etats-Unis a jeté le gant dans son message. Il a dit que son devoir est de collecter les revenus et qu'il le ferait. D'un côté le gouvernement fédéral réclame le droit et déclare son intention d'exercer le pouvoir de percevoir les revenus dans notre porte. D'un autre côté nous avons déclaré que nous étions libres. Je ne désire pas de compromis. Il est nécessaire de maintenir de 15 à 20 pour cent de droit. Si ceux imposés par le Congrès des Etats-Unis consentent à ne livre notre population souffrirait clairement. Quant au transport des malles, que la Caroline du Sud se charge des contrats à la place des Etats-Unis.

M. RHETT.—Il faut que cette grande révolution marche avec aussi peu de danger que possible pour le pays, en nous servant des agents fédéraux. Les lois fédérales sur les impôts ne doivent pas peser sur nous. Nous luttons maintenant avec le grand principe de l'impôt. Je crois que le système actuel de taxe est tombé pour toujours.

M. BARNWELL.—Nous nous sommes séparés des Etats-Unis et nous avons établi notre indépendance. Nous ne pouvons laisser les Etats-Unis exercer encore leur autorité sur nous. Que nos conventions postales soient sacrifiées si cela est nécessaire. On n'a jamais rien acquis sans un prix ou un sacrifice quelconque.

M. MASTICK.—En ce qui concerne les malles, toutes les restrictions fédérales doivent être abolies. Nommons nos propres officiers. Que le collecteur du port se tire d'embarras comme il le pourra.

Il est sans pareille confusion d'idées à ce sujet, depuis que les assemblées, dont tous les membres ont été unanimes pour prononcer la séparation et jeter le pays dans une révolution, ne peut s'imaginer le conflit que soudainement les mêmes questions dans les Etats où les opinions sont divisées. La Convention Caroline vient à peine de prendre ses délibérés à huis clos et ce n'est que le résultat de ses débats que nous connaissons. Suivant un télégramme reçu hier les officiers des douanes après avoir continué à percevoir les revenus comme par le passé ont décrété renoncer à toute obéissance au gouvernement fédéral, et entrer au service de la Caroline du Sud. On ne dit pas que les employés de la poste aient fait autant, mais s'il faut encore en croire le télégraphe, le directeur-général des postes a fait demander la remise des fonds et le conflit va s'engager.

La situation des employés fédéraux, qui brisant d'eux-mêmes les liens qui les attachaient au gouvernement fédéral se maintiennent en possession de leurs fonctions, est extraordinairement délicate, car elle engage leur responsabilité personnelle. De toute façon, voilà l'administration de M. Buchanan mise au pied du mur. Ses troupes enfermées dans Fort Sumter et ses navires embossés devant le port de Charleston forceront-ils les navires de commerce entrant à acquitter les droits ou empêcheront-ils la sortie de tout navire qui n'aura pas d'expédition en douane des Etats-Unis ? Telle est la question à résoudre. Et il n'y a malheureusement pas d'autre arbitre que le canon.

Si les hommes d'Etat de Washington ou les conseillers de la Caroline du Sud trouvent un biais pour éviter l'effusion de sang, nous en serons heureux, mais nous avouons qu'il nous est impossible d'apercevoir pour l'administration d'autre issue qu'une démission ou mieux, et cette issue aurait pour effet de plonger tout le pays dans une anarchie déplorable.

Si les hommes d'Etat de théorie de séparation veulent bien nous indiquer une solution acceptable du problème, nous leur serons reconnaissants. Mais nous soutenons qu'à cet égard ils ne sont pas plus avancés que les conventions sur lesquelles les paroles sont reproduites plus haut.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

L'ÉVOLUTION.

Le Congrès et le Cabinet.

Washington, 29 déc.—Le Cabinet est resté séance deux heures, hier, et c'est aujourd'hui sans arrêter aucune conclusion, sur les affaires de la Caroline du Sud.

On dit qu'à la séance d'hier, les commissaires de la Caroline ont demandé au Président et le major Anderson a occupé le fort Sumter par son ordre ou d'après les instructions du ministère de la guerre. Le Président a répondu négativement, et a ajouté que le major Anderson avait agi sur sa propre responsabilité. Les commissaires ont alors demandé que le major soit rappelé sur un ordre du président. Il n'y a pas eu de décision sur cette demande.

L'impression prévalente ici est qu'un conflit est inévitable. Dans le Cabinet, MM. Toucey et Holt recommandent des mesures de défense et les autres membres bouillent de nouvelles évènements si cela est nécessaire.

Un membre éminent du Cabinet a dit que la guerre était commencée.

Le comité des treize du Sénat, après avoir examiné les propositions des sénateurs Douglas, Bigler et Rice, n'ont pas entendre sur aucun plan à recommander, et on attend aujourd'hui un rapport qui le contiennent.

Le comité des 33 à la Chambre s'est accordé presque à l'unanimité pour appuyer la proposition de M. Adams qui consiste en un amendement à la Constitution, portant prohibition au Congrès de passer aucune loi d'intervention sur la question de l'esclavage, dans les Etats où il existe actuellement.

Environ 25 membres du Congrès, appartenant aux Etats frontières, ont tenu, hier matin, un caucus sous la présidence du sénateur Crittenden. Un grand nombre de propositions ont été présentées et retirées à un comité composé d'un membre de chaque Etat. Le rapport sera fait à une prochaine réunion.

Charleston, 29 déc.—Le directeur-général des postes Holt a ordonné au sous-trésorier à Charleston de faire la remise de $6,000, laissant du compte de la poste. Si cet ordre n'est pas immédiatement exécuté, il demandera la mise en vigueur de ses ordres pour le gouvernement fédéral. Il est aussi déterminé à supprimer le service des postes d'aller et de retour pour la Caroline du Sud, si on porte atteinte dans cet Etat au service fédéral des postes.

Caroline du Sud.

Washington, 29 décembre—Un membre du Cabinet a reçu ici une dépêche de la Caroline du Sud, dans laquelle on annonce que des troupes arrivent dans l'Etat de tous côtés.

Une autre dépêche dit que les plus riches citoyens forcent de se partager un emprunt, sous peine d'être considérés comme hostiles au mouvement.

Milledgeville, 29 déc.—Les troupes de cet Etat (Georgie) ont reçu un appel pour se joindre à celles de la Caroline.

New York, 29 déc.—Le cotre de la douane Harriet Lane est prêt à mettre à la mer avec des ordres cachetés.

Washington, 29 déc.—Il règne ici une grande effervescence par suite de l'occupation et de la saisie des forts près de Charleston.

Le bruit court que le président a l'intention de faire évacuer le fort Sumter.

Charleston, 29 déc.—Le collecteur Colock a avisé la Convention ajourné hier que les employés de la douane de Charleston qui refusent à servir le gouvernement fédéral et sont entrés au service de l'Etat de la Caroline du Sud. Le bill militaire est en discussion.

Baltimore, 29 déc.—Le correspondant spécial du *Baltimore Sun* a le caractère de Charleston que les charpentiers et maçons de Baltimore employés au fort Moultrie, ont été renvoyés par le major Anderson pour avoir refusé de prendre les armes contre l'Etat de la Caroline du Sud.

Election en Floride.

Jacksonville, Floride, 29 déc.—Les quatre cinquièmes du district de Jacksonville ont été élus aujourd'hui en faveur de la séparation.

Situation du trésor.

Washington, 29 décembre—On a ouvert aujourd'hui les propositions cachetées pour la nouvelle émission de cinq millions de dollars de notes du trésor des Etats-Unis contre des espèces d'or. Le montant des soumissions ne forme qu'une petite partie de l'emprunt, et le taux de l'intérêt demandé varie de cinq à trente six pour cent.

On considère ici et à New-York l'emprunt comme manqué, et le gouvernement va se trouver dans l'impossibilité de payer l'intérêt de la dette qui échoit au 1er janvier. Ce serait la première fois que cela arriverait depuis l'établissement du gouvernement.

Depuis on apprend que le montant de l'emprunt réalisé s'élève à l'extérieur à la somme de 1 à faite pour cette faire appel aux capitalistes de New-York pour les engager à venir au secours du gouvernement.

New-York, 29 décembre—Les employés de la douane ont été officiellement informés qu'il n'y a pas d'argent pour eux, et que leurs salaires resteront impayés pour le moment.

Envoi d'or au Sud.

New-York, 29 décembre—La *Tribune* de ce matin dit que 200,000 ont été envoyés hier et aujourd'hui de la sous-trésorerie vers le Sud.

Menaces de guerre.

St Louis, 29 décembre—Le *Republican* de ce jour annonce que le commandant de l'arsenal a reçu une lettre, datée de Chicago le 13 décembre, portant qu'une bande de républicains, partie sans de Montgomery, sont le projet de s'emparer de l'arsenal et des casernes de Jefferson, et de transporter tout ce qu'ils y trouveront au Kansas.

Le commerce de New-York

New-York, 29 décembre—Les dernières lettres reçues par le *Canada* à Boston avec des dépêches de Liverpool du 15 et de Queenstown, le 16, donnent du trésor qui vient par l'Etat d'affaires. La grand nombre d'ordres américains ont été contremandés. Les affaires avec la Grèce et la Chine sont très mauvaises.

Le change en sterling est nominal à 109 1/2 à 109 3/4.

Passage d'un steamer—Terre Neuve 20 décembre—Un steamer dont on n'a pu savoir le nom a passé hier au Cap Race. C'est probablement l'*Australasian*, parti de Liverpool le 12 et allant à New-York.

LE DIMANCHE.—Nous avons reçu le premier numéro de ce journal qui doit paraître, comme l'indique son titre, tous les dimanches. Le rédacteur-éditeur est M FRANK F BURTON qui s'est déjà fait connaître dans la presse orléanaise. Le *Dimanche* contient divers articles historiques ou politiques intéressants, et non suspect au point de vue typographique est très satisfaisant. La politique notre nouveau confrère n'est ni soi-disant missionaire ni séparatiste immédiat. Nous souhaitons au *Dimanche* une cordiale bienvenue dans la presse franco-orléanaise.

HAVANE.—Le steamer *De Soto*, capitaine Johnson, parti de New-York le 21 est arrivé à la Havane en 4 jours et 23 heures et en est repartie le 27, à 2 heures. Il a passé la barre au midi soir. A six heures, nous arrivâmes ville à trois heures du matin, dimanche.

Le steamer *State of the Union* est parti de la Havane pour New-York le 26 à midi. Le *Habana* était dans le port de la Havane.

EUROPE.—Par les steamers *Fulton* et *City of Manchester*, dont les dates vont jusqu'au 13 courant, on a reçu les nouvelles qui suivent :

Le gouvernement français a fait remise des patentes chinoises jusqu'au 1er janvier de l'année.

Victor Emmanuel est rentré le 7 à Naples, pour y passer une quinzaine de jours.

Les Piémontais attendent la reddition de Gaëte avant de sommer la citadelle de Messine de se rendre. En cas de refus, le siège commencera.

Une grande agitation continue à régner dans les provinces du royaume.

La reddition de Pékin a eu lieu le 13 octobre. Les Chinois ont accordé toutes les demandes des alliés. Le palais d'été de l'empereur a été saccagé. L'empereur et l'année tartare étaient en fuite. Les troupes alliées doivent hiverner à Pékin. Elles sont campées sur les murs des fortifications.

La santé des troupes est excellente. Les prisonniers Parkes et Locke ont été relâchés, mais le sort de l'esprit de retrouver les colonels Bruce et Bowley et plusieurs officiers français qu'on n'a plus revus. L'officier Anderson a été combé aux mauvais traitements.

On annonce une nouvelle révolte à Shanghai.

Les consolidés étaient hier de 92 3/8 à 92 3/4 en Compte et à terme, coupon détaché.

On parlait, en France, de la rupture de M. Drouin de Lhuys au ministère des affaires étrangères. L'administrateur des délits de presse avait été publiée. Le 1,100 service en baisse à 27c 90c.

Lord Napier est nommé ambassadeur à Ambiers à Saint Petersbourg. M Crampton ambassade de poste à celui de Madrid. Il est question de nommer lord Cowley gouverneur de l'Inde.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Mlle *Adelina Patti dans le Barbier*.—Le spectacle de ce soir offrira un vif intérêt à toute les connaisseurs, qui s'empresseront d'aller en masse applaudir Mlle Patti dans le *Barbier*. Le rôle de Rosine doit aller merveilleusement à la charmante cantatrice et nous ne doutons pas qu'elle n'y obtienne un de ses plus beaux succès. Au troisième acte, Mlle Patti chantera le grand air de la *Sonnambula*. Le spectacle commencera par *Les Deux Veuves*, excellente comédie très bien interprétée par MM. JULIAN et CROLL et Mmes RIQUETTE et MELCHISÉDEK.

Nous avons été heureux d'apprendre que l'accident arrivé à Mme BONCHARDY n'avait pas eu de conséquences sérieuses et que cette artiste si appréciée de tous ne tarderait pas à reprendre son service au théâtre. C'est pro bablement dans la *Pirate* de Bellini que Mme BONCHARDY fera sa rentrée. Cet ouvrage sera joué sous peu de jours, et procédera de quelques semaines le *Parfum de Placerval*, dont les répétitions se succèdent rapidement et qui sera bientôt prêt pour la scène.

ACCIDENT ARRIVÉS A MME COLSON.—Madame Colson a failli être victime de deux accidents à Philadelphie, où elle donne des représentations. Le feu a été mis à sa robe par une lampe à alcool, elle l'a sauvée avec beaucoup de présence d'esprit et en a été quitte pour avoir la main brûlée. Quelques jours après elle est tombée sur le poignard dans la scène de *Il Giuramento* et s'est blessée au bras.

SPÉCIALITÉ DE DIAMANTS.—Nous avons admiré hier la splendide collection de diamants de M. A. CANDIDE, de la rue de Chartres, No 83. Il y a là des dormeuses, des croix, des broches, des médaillons et des rivières dignes d'être reliés de l'Orient et pour faire un joli cadeau on peut s'adresser à coté M A Candide.

MODES PARISIENNES.—Le magasin de Mlle TODD, rue de Chartres, 12 et 14, vient de faire un étalage brillant de toilettes aux couleurs chatoyantes, de coiffures en velours, soyeries et de dentelles de toutes qui attirent chaque jour la foule des élégantes.

ARTICLES D'ETRENNES.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. GUION, de la rue St-Charles, No 20. On trouvera dans son magasin un admirable assortiment des plus jolis articles de Paris, de bijouterie, objets en argent ou en plaqué, de jeux et boîtes de toute sortes. Indépendamment de tous ces objets qui peuvent servir de cadeaux pour étrennes. M. GUION a un beau choix d'armes de toute sorte et de fournitures militaires, marchandises qui sont loin d'être hors de saison. Les prix de vente de cette maison sont fixés aussi bas que possible.

ETRENNES, ETRENNES.—Le magasin de M. G LAVIE, 21, rue St-Charles, est un de ceux qui se sont acquis une réputation légitime pour l'importation des articles de Paris. Au lieu des objets de pacotille dont les marchés étrangers sont si souvent inondés, M. LAVIE n'importe que des marchandises de bonne qualité, choisies avec goût dans les meilleures fabriques. Outre les objets d'art et de fantaisie qui forment de jolis cadeaux à donner en étrennes, ce magasin a reçu un envoi de bonbons et de chocolats délicieux.

LIBRAIRIE A. RALU.—L'étalage de la librairie Ralu, 50, rue de Chartres, offre un choix abondant de livres de luxe, parulesses et autres, ces merveilles d'art de la palette de parisienne, albums, pupitres, jeux divers, boîtes de mathématiques, de peinture, etc. Enfin nous signalerons aussi une belle collection de pipes en écume de mer, et des peignes en écaille.

LAMPES POUR ETRENNES.—On n'offre pas seulement pour étrennes des objets de fantaisie; il y a des présents dont l'utilité ne crait la valeur. Dans ce nombre nous citerons les belles lampes de salon que vend M. H. C. COVERT, 67 rue du Chartres. Ces lampes, dont le modèle est d'un goût parfait, sont un ornement en même temps qu'un objet de première nécessité dans les maisons où le gaz n'est pas employé. Leur prix qui est très modéré les met à la portée de tout le monde. Voir aux annonces.

D. LOPEZ.—M. D. Lopez ouvre aujourd'hui un grand envoi d'admirables cartonnages qu'il a fait venir des premières manufactures françaises en vue des fêtes de Noël et du jour de l'an. Il a en outre de ses confiseries les friandises les plus exquises. Nous signalerons entre autres de délicieux marrons glacés qu'il vient de recevoir et qu'il mettra en vente dès aujourd'hui. Quant à ses chocolats, on sait qu'ils sont sans rivaux à la Nouvelle-Orléans. Nous n'avons donc pas besoin de les recommander aux consommateurs.—Voir l'annonce insérée plus loin.

CHAUSSURES AU RABAIS.—On trouve chez G. FORTIER, au coin des rues Bienville et Dauphine, des chaussures dans tous les genres, pour dames, hommes et enfants, à un bon marché exceptionnel. Ces chaussures, dont la confection est irréprochable, sont à la fois solides et élégantes. Quant à la modicité des prix de la maison Fortier, on peut s'en faire une idée en parcourant la liste dans une annonce publiée plus loin.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.—La vogue favorise toujours le triple magasin de L. W LYONS, rue St-Charles, encoignure Commune Perdue et grande et trouvent à bon marché tous les articles de toilette, réunissant le confort et l'élégance au bon marché.

BONNETS.—Le confiserie de M. ERNEST TURPIN, rue de la Vieille Levée, 35, en recommande aux acheteurs par la variété de son assortiment de cartonnages et boîtes de fantaisie, la fraîcheur et l'excellence de ses bonbons et sucreries, non moins que par la modicité de ses prix. Les meilleurs bonbons sont à 50 cts. la livre. Chacun peut distribuer des douceurs à ses connaissances à peu de frais.

☞ M F SAVOIE, importateur, rue Vieille-Levée, No 24 entre Dumaine et St-Philippe, vient de recevoir à l'Espagne des marrons et du vin ; il en propose à l'attention des amateurs. Il les vend à meilleur marché que par le passé.

BAL DES LOUISIANE GRAYS.—Nous avons reçu une invitation pour le bal paré et masqué que cette compagnie doit donner à la salle des Odd-Fellows le 8 janvier. Nous adressons nos remerciements au comité.

☞ TOMBOLA—MM. HEBERT & ESCOUSSE nous prient d'annoncer aux retardataires que leur Tombola sera tirée sous peine au plus tard le 3, et qu'ils ne peuvent à placer qu'à cette petit nombre de billets demeurés dans le leur disaient pour les billets, mais en espèces.

LE CABINET DE WASHINGTON.—Par suite de la retraite de M. Cobb et du général Cass et des initiatives qui en ont été la suite, voici comment le cabinet se trouvera aujourd'hui composé : Administration de M. Buchanan :

Secrétaire d'Etat, M Jeremiah S Black de Pennsylvanie.

Trésor, M Philip F Thomas du Maryland.

Intérieur, M Jacob Thompson du Mississippi.

Guerre, M Isaac Toucey du Connecticut.

Marine, M Jacob Holt, Kentucky.

Procureur Général, M Edward Stanton de la Pennsylvanie.

CHRONIQUE LOCALE.

Rapport du Grand Jury—Le Grand Jury a présenté à Orléans présente un rapport qui pour ainsi dire n'est pas moins intéressant.

Il est composé de manière dont nous le donne la parole, la gamme de poésie. L'Attic des bons le secrète dans ses maisons de retraite qu'il a visitées sans aucune opposition. Il a constaté que les enfants de la ville, les malades et les vieillards sont bien traités. Il a constaté que les prisonniers ne sont pas plus malheureux qu'ils ne le méritent